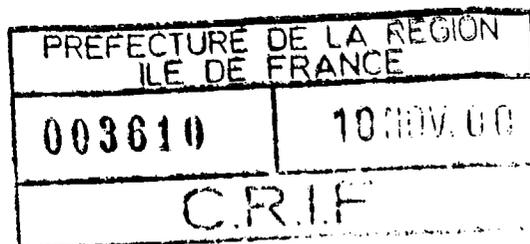


CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE



DÉLIBÉRATION N° CP 00.586

DU 26 octobre 2000

PROGRAMME DE RENOVATION DES LYCEES - BUDGET 2000

**INDIVIDUALISATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME -
NOUVELLES OPERATIONS ET OPERATIONS EN COURS**

**PROCEDURES DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DESIGNATION DES
MANDATAIRES**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics,

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée ;

VU La délibération n° CR 26-90 du 26 juin 1990 relative au programme de rénovation des lycées d'Ile-de-France ;

VU la délibération n° CR 07.98 du 22 avril 1998, relative aux délégations de compétences du Conseil régional à la Commission Permanente ;

VU le budget de la Région pour 2000 et plus particulièrement les inscriptions du chapitre 901.2 " constructions et équipements scolaires "

VU le rapport CP n° 00.598 présenté par Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile de France ;

VU l'avis de la commission des Lycées, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 :

Approuve le programme des opérations suivantes :

- rénovation du lycée Hector Guimard à Paris 19^{ème}
- rénovation de l'ENC Bessièrès à Paris 17^{ème}
- restructuration des ateliers du lycée Chennevières-Malézieux à Paris 12^{ème}
- restructuration du service de restauration de l'EREA de Chamigny (77)
- rénovation du lycée Les Pannevelles à Provins (77)
- extension de l'annexe " Les Fauvettes " du lycée Pierre de Coubertin à Meaux (77)
- rénovation du lycée Bougainville à Brie-Comte-Robert (77)
- rénovation du lycée Corneille à La Celle-Saint-Cloud (78)
- rénovation du lycée Hoche à Versailles (78)
- rénovation du lycée Gustave Eiffel à Massy (91)
- rénovation du lycée Florian à Sceaux (92)
- restructuration du service de restauration du lycée Emmanuel Mounier à Chatenay-Malabry (92)
- rénovation du lycée Simone Weil à Pantin (93)
- rénovation du lycée Champlain à Chennevières-sur-Marne (94)
- rénovation du lycée Edouard Branly à Nogent-sur-Marne (94).

ARTICLE 2 :

Affecte une autorisation de programme de 1.901,6 MF figurant au chapitre 901.2 - ligne 34 - article 254 Budget 2000 pour les opérations suivantes :

Département de Paris

- rénovation du Lycée Hector Guimard à Paris 19 ^{ème} :	100 MF
- rénovation de l'Ecole Nationale de Commerce Bessièrès à Paris 17 ^{ème}	110 MF
- restructuration des ateliers du lycée Chennevière-Malézieux à Paris 12 ^{ème}	51 MF
- complément d'opération pour la reconstruction du lycée Jean Quarré à Paris 14 ^{ème}	12 MF
- complément d'opération pour la restructuration du service de restauration du lycée Arago à Paris 12 ^{ème}	1 MF

Département de Seine-et-Marne

- rénovation du lycée Les Pannevelles à Provins	110 MF
- rénovation du lycée Bougainvillé à Brie-Comte-Robert	98 MF
- complément d'opération pour la rénovation du lycée Le Gué à Tresmes à Congis-sur-Thérouane	40 MF
- extension de l'annexe " Les Fauvette " du lycée Coubertin à Meaux	22 MF
- restructuration du service de restauration de l'EREA de Chamigny	19 MF-
- complément d'opération pour la rénovation du lycée Jehan de Chelles à Chelles	18 MF
- complément d'opération pour la rénovation du lycée François 1 ^{er} à Fontainebleau	7,5 MF

Département des Yvelines

- rénovation du lycée Corneille à la Celle-Saint-Cloud	165 MF
- rénovation du lycée Hoche à Versailles	150 MF

Département de l'Essonne

- rénovation du lycée Gustave Eiffel à Massy	138 MF
- rénovation du lycée Weiler à Montgeron	175 MF
- rénovation du lycée Jean-Baptiste Corot à Savigny-sur-Orge	175 MF
- complément d'opération pour la rénovation du lycée Poincaré à Palaiseau	10 MF

Département des Hauts-de-Seine

- rénovation du lycée Florian à Sceaux	81 MF
- rénovation du service de restauration du lycée Emmanuel Mounier à Chatenay-Malabry	17,1 MF

Département de Seine-Saint-Denis

- rénovation du lycée Simone Weil à Pantin 108 MF

Département du Val-de-Marne

- rénovation du lycée Champlain à Chennevières-sur-Marne 120 MF

- rénovation du lycée Edouard Branly à Nogent-sur-Marne 130 MF

- complément d'opération pour la rénovation du lycée Hector Berlioz
à Vincennes 21 MF

Département du Val-d'Oise

- complément d'opération pour la rénovation du lycée Louis Armand
à Eaubonne 15 MF

- complément d'opération pour la rénovation du lycée Jean-Jacques
Rousseau à Sarcelles 8 MF

ARTICLE 3 :

Décide d'inscrire au Programme Prévisionnel des Investissements de rénovation :

- le lycée polyvalent Prévert de Taverny (95).

ARTICLE 4 :

Décide :

- de confier la maîtrise d'ouvrage des opérations nouvelles aux mandataires désignés ci-dessous,

- de rémunérer ces mandataires aux taux indiqués ci-dessous, appliqués sur les montants toutes dépenses confondues des opérations, et de leur verser, le cas échéant, un forfait de rémunération de 300 000 Frs TTC à la notification de leur convention de mandat, pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie

et autorise le Président à signer les conventions de mandat correspondantes.

- Hector Guimard à Paris 19^{ème} SEMAVIP 2,5 % + 300.000 F pour
l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie
- ENC Bessières à Paris 17^{ème} SAERP 2,4 % + 300.000 F pour
l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie
- Chennevières-Malézieux à Paris 12^{ème} SEMAEST 2,6 %
- Les Pannevelles à Provins SAMBOE 2,2% + 300.000 F pour
l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie
- Bougainvillé à Brie-Comte-Robert SAERP 2,4% + 300.000 F pour
l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie
- EREA de Chamigny DDE 77 2,8%
- Les Fauvettes à Meaux SAMBOE 2,8% + 300.000 F pour
l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie
- Corneille à la Celle-Saint-Cloud SARRY 78 2,4% + 300.000 F pour
l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie
- Hoche à Versailles G3A 2,1% + 300.000 F pour
l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie
- Gustave Eiffel à Massy SEMESSONNE 2,4% + 300.000 F pour
l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie
- Florian à Sceaux SAERP 2,5% + 300.000 F pour
l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie
- Emmanuel Mounier à Chatenay-Malabry AFTRP 2,8%
- Simone Weil à Pantin G3A 2,4% + 300.000 F pour
l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie

- Champlain à Chennevières-sur-Marne G3A 2,3% + 300.000 F pour
l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie

- Edouard Branly à Nogent-sur-Marne SAERP 2,4% + 300.000 F pour
l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie

ARTICLE 5 :

Autorise le Président du Conseil Régional à engager les procédures de désignation des maîtres d'oeuvre conformément aux dispositions des articles 314 bis et 314 ter du code des marchés publics pour les lycées pour lesquels les procédures n'ont pas encore été lancées :

1) mise en compétition limitée à l'examen des compétences, des références et des moyens des candidats :

- restructuration des ateliers du lycée Chennevières-Malézieux à Paris 12^{ème}
- restructuration du service de restauration de l'EREA de Chamigny (77)
- restructuration du service de restauration du lycée Emmanuel Mounier à Chatenay-Malabry (92)

2) concours d'architecture et d'ingénierie :

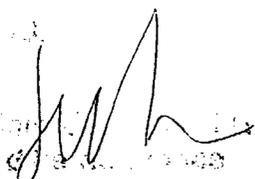
- rénovation du lycée Hector Guimard à Paris 19^{ème}
- rénovation de l'ENC Bessières à Paris 17^{ème}
- rénovation du lycée Les Pannevelles à Provins (77)
- extension de l'annexe " Les Fauvettes " du lycée Pierre de Coubertin à Meaux (77)
- rénovation du lycée Bougainville à Brie-Comte-Robert (77)
- rénovation du lycée Corneille à La Celle-Saint-Cloud (78)
- rénovation du lycée Hoche à Versailles (78)
- rénovation du lycée Gustave Eiffel à Massy (91)
- rénovation du lycée Florian à Sceaux (92)
- rénovation du lycée Simone Weil à Pantin (93)
- rénovation du lycée Champlain à Chennevières-sur-Marne (94)
- rénovation du lycée Edouard Branly à Nogent-sur-Marne (94).

ARTICLE 6:

Autorise le Président à lancer les procédures de consultation pour chacune des opérations visées à l'article 1 et à signer les marchés correspondants pour des diagnostics techniques, des relevés de géomètres, ainsi que des sondages.

Ces consultations seront lancées selon la procédure de l'appel d'offres ouvert lorsque les montants estimés seront supérieurs à 700.000 F TTC, et selon la procédure du marché négocié, lorsque les estimations seront comprises entre 300.000 F TTC et 700.000 F TTC

Président du Conseil Régional,
Région de la Réunion,
97400 Saint-Denis
Le 10/05/2010



Président du Conseil Régional,
Région de la Réunion,
97400 Saint-Denis

JEAN-PAUL HUCHON